

**N°20-09-124**

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 8 septembre 2020.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. (reçoit pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; POULAIN P. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. ; DEVIGNE M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; COYOT J.C. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Madame WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à I. POURCHEL)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; DUFOUR O. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O.

**Absents :**

Messieurs VASSEUR C. ; LOUIS D.

1

Monsieur Didier BEE est élu secrétaire.

**OBJET : CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU ET D'UN DELEGUE AGENT**

**Rapporteur : Didier BEE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué « élu » et 1 délégué « agent » pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Lumbres au Centre National d'Action Sociale,

Il est procédé à la nomination d'1 délégué « élu » et d'1 délégué « agent » pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Lumbres au Centre National d'Action Sociale.

- Didier BEE, à l'unanimité, est désigné délégué « élu » pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Lumbres au Centre National d'Action Sociale.
- Anne LABONTÉ, à l'unanimité, est désignée déléguée « agent » pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Lumbres au Centre National d'Action Sociale.

Pour extrait conforme.  
Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
062-246201016-20200917-20-09-124-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2020  
Date de réception préfecture : 22/09/2020